**Modèle de délibération**

**Portant création d’un emploi non permanent**

Le Maire (ou le Président) rappelle à l’assemblée que conformément à l’article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l’organe délibérant de la collectivité ou de l’établissement.

Le Maire (ou le Président) propose à l’assemblée la création d’un emploi temporaire pour faire face à un besoin lié à un accroissement d’activité (article L.332-23 1°) OU saisonnier (article L.332-23 2°), au grade de ………… à temps complet ou à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à ………… (en cas de temps non complet), à compter du …………

(L’organe délibérant) ………………. sur le rapport de Monsieur le Maire (ou le Président) et après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**ARTICLE 1**

De créer un emploi temporaire sur le grade de ………………….. relevant de la catégorie hiérarchique … (A,B,C) pour effectuer les missions de ………….. à temps complet ou à temps non complet à raison de ………… , à compter du …………………………..

De modifier le tableau des effectifs annexé à la présente délibération.

**ARTICLE 2**

L’agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade de ………………

L’agent devra justifier de ……….. (niveau d’études, diplômes), et/ou ………………. (expérience professionnelle).

L’agent percevra le régime indemnitaire prévu par les délibérations adoptées par l’assemblée délibérante de la collectivité ou de l’établissement pour l’exercice des fonctions correspondant au grade et à l’emploi concerné.

**ARTICLE 3**

D’autoriser le Maire/Le Présidentà procéder au recrutement de l’agent qui sera affecté à cet emploi.

**ARTICLE 4**

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre ........... article ............ du budget (préciser l’année).

Fait à …………………………, Le …………………………….,

*Le Maire, Président,*

 *(nom, prénom et signature)*

**Joindre en annexe le tableau des effectifs modifié.**